

Libin, le 05.03.2024



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;
Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;
Attendu que des travaux de pose de câbles sont réalisés par la SA Sudtrafor de Saint-Hubert pour le compte de Ores et VOO à Redu, rue de Hamaide, entre le 5 mars et le 30 mai 2024 ;
Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;
Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à la SA Sudtrafor de réaliser des travaux de pose de câbles à Redu, rue de Hamaide, entre le 5 mars et le 30 mai 2024.

Article 2 : La circulation sera alternée par une signalisation et/ou des feux tricolores en fonction des besoins du chantier et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Pour la Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
La Bourgmestre,



A.LAFFUT


Le 1^{er} Échevin,
Christian BAIJOT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be